

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical  
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2025\_D\_34**

Nombre de membres titulaires : 18  
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10  
Nombre de membres présents :

**Membres présents :**

Représentants du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire  
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire  
Mme Sylvie RAMÉ-PRUNEAUX, Membre titulaire  
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire  
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Daniel LEROY, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Dinard :

M. Christian FONTAINE, Membre titulaire  
M. Christian CHAUFOR, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Bérangère HENNACHE-DE BROUWER, Animatrice  
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération EP  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance :

M. Michel PENHOUËT

Absents excusés : M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire SIERG ; M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire DINARD ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire SMA ; M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire SMA ; M. Frédéric MABBOUX, Membre suppléant SIERG.

**CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE ISLE CELEE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. HENRY indique que nous avons reçu un document d'EDF réalisé par l'entreprise qui a effectué les travaux à l'Isle Célée et qui nous permettra de percevoir un Certificat d'Economie d'Energie sur les équipements qui sont installés. Le montant prévisionnel s'élève à 5 420,04€.

Afin de pouvoir percevoir cette prime accordée pour la mise en place d'actions visant à la réduction des consommations d'énergie, il est nécessaire de signer un accord commercial avec EDF.

**Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **D'autoriser Le Président ou le Directeur sous contrôle du Président à signer l'accord commercial concernant le Certificat d'Economie d'Energie pour l'Isle Célée, représentant un montant prévisionnel de 5 420,04 €HT qui sera versé par EDF au profit d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO.**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,**

**Jean-François RICHEUX.**



*Affiché le 30/05/2025*